

Décision

Générale

colonial

Décision n° 249 27 février 1953

n° 249 27

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 février 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention complémentaire de quinze mille francs (15.000 fr.) est accordée à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somalis pour lui permettre de couvrir les frais occasionnés par l'inauguration de la « Maison du Combattant ». Cette dépense, imputable à la Section XVII,

chapitre XXXV, article 1er, § 1, du Budget local de fonctionnement, pour l'exercice 1953, sera mandatée au nom du Trésorier de l'Office.